

Politique d'asile

«On renvoie un gars motivé, ce n'est pas normal»

Déboutés, de jeunes requérants se voient forcés d'interrompre leur apprentissage et sont placés à l'aide d'urgence plutôt que de pouvoir poursuivre leur travail. Des patrons choqués réagissent

L'essentiel
Témoignage «Il ne prenait pas la place d'un Suisse»
Désobéissance Un patron n'hésite pas à se mettre hors la loi
Procédure Refus pour un apprenti à qui il restait quatre mois de formation.

Stéphanie Arboit Textes

«Début décembre, c'est presque en s'excusant qu'il m'a tendu sa lettre de renvoi. Cela m'a fait un choc. Il a continué à travailler jusqu'à la fin du mois.» Les larmes aux yeux, Raphaël Favre, patron, avec son frère Dominic, de leur carrosserie éponyme, à Étoy, raconte ce qui est arrivé à son apprenti Geremedhin, Érythréen de 20 ans. Sa demande d'asile ayant été refusée, Geremedhin a été contraint de cesser de travailler au lieu de poursuivre sa formation de carrossier. En effet, et ce même dans les cas où un ultime recours serait possible, une telle décision implique que la personne est placée à l'aide d'urgence et doit cesser toute activité professionnelle, même de formation.

sieurs stages et a démontré ses capacités. Lui manquent quelques notions scolaires, mais nous avions pensé qu'il pouvait débiter un préapprentissage pour se mettre à niveau tout en se rapprochant encore davantage du métier. J'ai fait les démarches pour qu'il signe le contrat, mais la loi du travail ne le permet pas, du fait d'un premier refus de sa demande d'asile.» Même si un tribunal pouvait statuer en sa faveur au final, ce mineur sans parents est en effet empêché de travailler pendant que son recours est toujours pendant.

Le fermier et sa femme pointent une aberration économique. «La spécificité d'un préapprentissage ou apprentissage en agriculture est que le jeune est hébergé et mange chez nous. Il coûterait moins cher à la société, car il n'y aurait pas besoin de payer pour sa nourriture et son logement. Les décideurs pourraient tout de même en tenir compte!»

Besoin pour l'économie «Il a déjà vécu des choses atroces, mais il a été déployé beaucoup d'énergie pour se reconstruire; même ses éducateurs ont souligné sa volonté, détaille encore l'exploitant agricole. Quand il est chez nous, cela se passe bien: il dort mieux, il se change les idées

«Je ne suis pas partisan d'accueillir tout le monde. Mais je ne comprends pas cette incohérence de débouter après des années un jeune motivé comme lui»



Gianfranco La Rosa Patron de Carrelage Riviera SA

en travaillant.» Sa femme abonde: «Il se fait du bien, et nous, on a quelqu'un pour travailler.» «Certes, on ne peut pas accueillir tout le monde, constate encore le fermier, mais je ne comprends pas qu'on puisse renvoyer ce jeune. Sans compter qu'il ne prend pas la place de Suisses!»

Plusieurs patrons témoignent en effet que recruter un apprenti motivé et compétent n'est pas chose aisée. «On voit tout de suite celui qui n'a pas envie de bosser, témoigne Gianfranco La Rosa, patron de Carrelage Riviera SA. Je dis à tous les jeunes que j'accueille (tous horizons confondus): si on vous donne quelque chose, respectez-le! J'ai employé un jeune requérant d'asile qui venait de Crissier, mais était là le matin à 7 heures tapantes. Il savait ce que signifie gagner 2 fr. Un bossier génial, respectueux et apprécié. Je ne suis pas partisan d'accueillir tout le monde. Mais je ne comprends pas cette incohérence de débouter après des an-

Jeunes hypermotivés «Geremedhin avait de l'or dans les mains! s'exclame Raphaël Favre. Toujours de bonne humeur, toujours à l'heure, c'était incroyable à quel point il était motivé! Je ne comprends pas qu'on renvoie des jeunes qui veulent s'en sortir, ce n'est pas normal.»

Même incompréhension du côté d'un agriculteur, désireux conserver l'anonymat, encore dans l'espoir que le cas du MNA concerné puisse se régler. «Ce jeune a un bon feeling avec mes animaux, il s'en occupe avec calme, sans peur. Il a fait plu-



Désobéissance civile Des entreprises n'hésitent pas à garder leurs apprentis plutôt que les «laisser crever à petit feu à l'aide sociale». FLORIAN CELLA

nées un jeune motivé comme lui. Soit on les renvoie rapidement, soit on les garde.»

D'autant que Raphaël Favre pointe de possibles pénuries dans certains métiers: «Qui va réparer nos voitures? On renvoie un apprenti comme Geremedhin alors qu'à moyen terme on risque de manquer de main-d'œuvre en tôle (en peinture moins, car la branche s'est ouverte aux filles).»

Désobéissance civile Face à une situation qualifiée par toutes les personnes interrogées d'«abusque», «incohérente» et «catastrophique», certains n'hésitent pas à jouer la carte de la désobéissance civile. À l'image d'une

«Nous n'avons aucun moyen de contrainte pour renvoyer ces jeunes déboutés vers l'Érythrée»



Steve Maucci Chef du Service de la population

entreprise électrique, dont nous préserverons l'anonymat puisqu'elle a décidé d'agir illégalement. «Nous avons reçu la lettre de renvoi de notre apprenti, mais nous le gardons. Devrait-on le laisser crever à petit feu à l'aide sociale? Cela créerait aussi de l'illégalité, en le poussant à travailler au noir. Ce n'est pas correct. Il a montré des résultats très supérieurs à la moyenne. Ces jeunes ont une expérience forte derrière eux, des épreuves qui ont forgé leur caractère. Ils ont mangé leur pain noir.» Et l'homme de pointer les décideurs politiques, qui vont aussi plancher sur le sujet (lire ci-contre): «Nos élus fédéraux et notre Conseil d'État devraient avoir les «couilles» de s'opposer à de

telles situations dont je ne vois pas l'utilité. Nous passons du temps pour les former et ils répondent à nos besoins.» Pendant ce temps, Geremedhin s'est échoué en Belgique. Où on lui a signifié que, selon les Accords de Dublin, il devait retourner en Suisse. Empêché de se former dans un poste en quasi-pénurie et dans une société à qui il donnait satisfaction, il est condamné à errer: notre pays ne pourra pas le renvoyer, en l'absence d'accords de réadmission avec l'Érythrée.

* Assises sur les jeunes migrants déboutés privés de formation, ce samedi de 14 à 17 heures. Inscriptions: e.antony@ssi-suisse.org

Prochaines discussions au Grand Conseil

Une commission du Grand Conseil vaudois se penchera sur la question, après le dépôt, en fin d'année, du postulat Rebecca Joly (Les Verts) et une quarantaine de signataires députés. L'élu a souligné que placer à l'aide sociale des personnes intégrées dans le tissu économique pour lesquelles un renvoi forcé est impossible «constitue aussi une perte pour l'employeur qui, du jour au lendemain, perd son

apprenti ou son employé, qu'il a pourtant formé et qui crée un vide dans son entreprise». Cette députée souhaite que, par le biais d'une disposition légale à sa connaissance pas appliquée, le Conseil d'État saisisse la Confédération pour prolonger les autorisations d'exercer une activité lucrative jusqu'au renvoi effectif ou au départ volontaire de la personne concernée. ST.A.

Sur nos plateformes



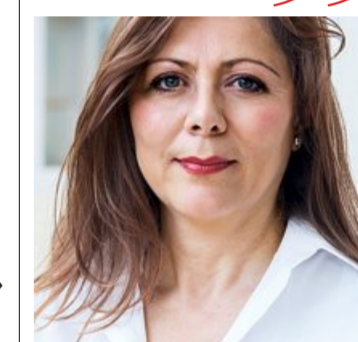
Scannez le QR Code pour voir la vidéo.

Volonté d'intégration pas déterminante

«Comment puis-je expliquer à ce jeune l'absurdité de la situation? Pas de renvoi possible en Érythrée mais suppression du droit à terminer sa formation» Françoise Jacquemettaz, présidente du CSI (Centre Suisses-Immigrés), actif auprès des migrants dans le Valais central depuis 1984, a poussé un cri du cœur dans le journal de son association. Elle y relate le cas d'un jeune Érythréen arrivé ici mineur. Sa demande vient d'être définitivement refusée, après quatre ans de séjour en Suisse. Il ne lui reste que quatre mois pour terminer son apprentissage, mais il n'a plus le droit de poursuivre sa formation! Devant l'absurde de la situation, François Jacquemettaz écrit: «Que vont faire tous ces jeunes désœuvrés privés de vision d'avenir? Zoner dans les rues, dans les gares, ce qui ne fera que renforcer les préjugés envers les demandeurs d'asile.»

constate Élodie Antony. Après le flux migratoire de 2015, beaucoup d'efforts ont été fournis pour insérer ces jeunes et l'on se retrouve à l'inverse dans une voie de désintégration. C'est illogique.»

«Réussir à trouver un apprentissage est déjà énorme pour ces jeunes, et devoir tout arrêter est très difficile»



Evi Kassimidis Porte-parole de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

«On met en avant qu'ils doivent avoir la volonté de travailler et de devenir autonomes puis on renvoie ceux qui ont trouvé une place! Cela vient entacher tout notre travail», témoigne une collaboratrice de l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil aux migrants). «Réussir à trouver un apprentissage est déjà énorme pour ces jeunes, et devoir tout arrêter est très difficile», confirme Evi Kassimidis, porte-parole de l'EVAM. Qui rappelle que, depuis une jurisprudence de cet été, la

Suisse estime que les Érythréens ne courent plus de danger d'être enrôlés de force dans l'armée de leur pays, raison des refus accusés par plusieurs jeunes. Les organismes qui les défendent appellent cependant que sont réprimés sévèrement dans leur pays des actes tels que celui de s'être soustraits à l'obligation militaire en quittant le pays de manière illégale.

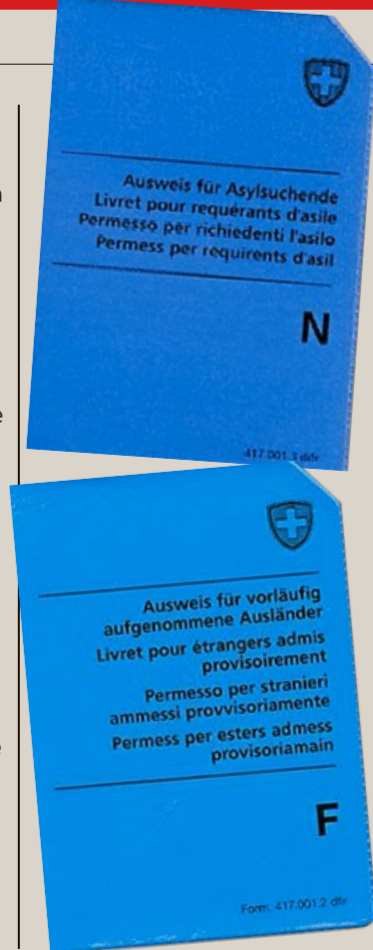
«Ces jeunes, une fois déboutés, restent interdits de travailler et de formation par le droit fédéral, mais nous n'avons aucun moyen de contrainte pour les renvoyer en l'absence d'accords de réadmission avec l'Érythrée», constate Steve Maucci, chef du Service cantonal de la population. Qui renvoie la balle à la Confédération. «Les questions autour de ces situations sont légitimes et je partage, à plus forte raison comme père d'adolescents, une partie de ces interrogations, mais cela relève du législateur fédéral. Dans le canton, nous ne pouvons légalement qu'appliquer les décisions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui veille à la mise en œuvre de ses décisions. Ces jeunes savent dès le début qu'ils risquent une décision négative. En pareil cas, nous essayons au moins de la leur annoncer de la meilleure façon possible.»

Le SEM rappelle de son côté que la volonté d'intégration n'est pas déterminante pour décider si une personne peut recevoir l'asile en Suisse. Le SEM estime que le phénomène actuel sera freiné à l'avenir et que les patrons devraient attendre les décisions avant d'engager des personnes au bénéfice d'un livret N (lire ci-contre). ST.A.

Permis N ou F

Livret N (dit aussi permis N) C'est le statut le plus précaire: la personne est en attente d'une réponse à sa demande d'asile. Cela n'a pourtant pas empêché La Poste d'engager un employé avec un tel permis (un cas unique en Suisse romande, relayé par l'hebdomadaire «Le Régional»). Raphaël Favre, patron de la Carrosserie Favre à Étoy, s'agace que ni l'EVAM ni aucune autorité ne lui aient indiqué qu'il prenait le risque de se voir privé de son apprenti. «Je comprends que de bonne foi il soit touché, mais nul n'est censé ignorer la loi», répond Steve Maucci, chef du Service de la population. Au 31 décembre, le canton de Vaud comptait 1142 livrets N.

Permis F (et F réfugié) Les personnes déboutées de l'asile mais pour lesquelles un retour au pays est exclu (pour raisons de santé ou notation de guerre notamment) reçoivent un permis F (susceptible d'ouvrir peut-être un jour l'accès à un permis B, sous certaines condi-



tions, notamment l'autonomie financière). En outre, du fait d'une spécificité du droit suisse, une personne considérée comme réfugiée selon la Convention de Genève ne reçoit en Suisse pas l'asile (permis B) quand les motifs sont postérieurs à sa fuite, mais seulement une admission provisoire (permis F réfugié). Au 31 décembre, le canton de Vaud comptait 4810 permis F (dont 770 ayant le statut de réfugié). Une insécurité grandit actuellement chez certains bénéficiaires - notamment les Érythréens - de tels permis, qui craignent de se le voir retirer. Le Secrétariat d'État aux migrations affirme n'en avoir annulé que 20 pour toute la Suisse (aucun dans le canton, à la connaissance de Steve Maucci). A noter encore que, pour les permis F, les procédures d'engagement ont été facilitées: les patrons n'ont plus besoin d'une autorisation mais doivent annoncer avoir engagé une personne au bénéfice d'un tel permis. ST.A.

